

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026-255

CANTON
CHALONNES SUR LOIRE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHALONNES SUR LOIRE

ARRETE DU MAIRE

FERMETURE DES ECOLES JOUBERT ET SAINT-JOSEPH LES 22 ET 23 JUIN 2026 EN RAISON DE LA CANICULE

Le Maire de la Commune de Chalonnnes-sur-Loire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-4, relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité et de salubrité publiques,
Vu le Code de l'éducation,
Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode de fortes chaleurs sur le territoire communal,
Vu la nécessité de préserver la sécurité et la santé des élèves, des personnels et des usagers,
Considérant que les conditions climatiques attendues sont de nature à rendre l'accueil des enfants dans des conditions normales de sécurité difficilement assurable,
Considérant qu'il y a lieu, par mesure de précaution, de fermer temporairement les écoles concernées,
Considérant qu'un service minimum d'accueil sera organisé par les établissements pour les familles qui en exprimeront le besoin

ARRÊTE

Article 1er :

Les écoles JOUBERT et Saint Joseph seront fermées le lundi 22 juin 2026 et le mardi 23 juin 2026, en raison d'un épisode de canicule.

Article 2 :

Il est demandé aux établissements concernés d'organiser un service minimum d'accueil pour les familles qui ne disposeraient d'aucune solution de garde, dans la limite des capacités d'accueil disponibles et dans le respect des consignes de sécurité applicables.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée aux directeurs des écoles concernées.

Article 4 :

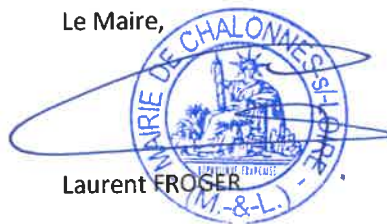
Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services de l'éducation, les directeurs des établissements concernés et toute autorité compétente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché et publié selon les formes habituelles.

Fait à Chalonnnes-sur-Loire, le 18.06.2026.

Le Maire,



Laurent FROGER